

Article 43 du Règlement

Étant donné que le ministère des Approvisionnements et Services n'a pu honorer un contrat ferme qu'il avait conclu avec une entreprise maritime pour le transport de blé, dans le cadre de l'aide extérieure depuis les ports canadiens de la côte ouest jusqu'au Bangladesh, tout cela à cause de complications administratives mettant en cause le ministère des Approvisionnements et Services, l'ACDI, la Commission canadienne du blé et le ministère de la Justice, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le ministre de la Justice, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre chargé de l'ACDI, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, le ministre des Approvisionnements et Services et, s'il y a lieu, le président du Conseil du Trésor se réunissent d'urgence avec leurs collaborateurs et, après avoir délibéré, qu'ils donnent à Maritime Agencies Ltd. l'assurance que le gouvernement lui fera parvenir sans délai les dommages et intérêts qui lui sont dus—soit plus de \$450,000—et qu'il s'engage à lui rembourser les coûts justifiés qu'elle avait engagés en vain, puisque les céréales n'ont pu être livrées au port comme convenu dans le contrat et ainsi, que l'on empêche une faillite inutile qui s'accompagnera de pertes d'emplois et de poursuites menées contre la Couronne par les créanciers.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Oui.

* * *

● (1410)

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DU POISSON—LES POURPARLERS AVEC LES ÉTATS-UNIS POUR ATTÉNUER LE PROBLÈME DES PLUIES ACIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente et importante.

A cause des méfaits de la pollution, on doit avertir les amateurs de la pêche sportive de ne pas manger le poisson qu'ils prennent dans certains lacs et cours d'eau; de plus, les pluies acides détruisent toute vie aquatique dans certains lacs et autres plans d'eau, ce qui nuira grandement à l'industrie du tourisme au Canada. Je propose donc, avec l'appui du député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que la Chambre presse le ministre responsable de tâcher par tous les moyens, lors des négociations en cours avec les autorités américaines, de leur faire comprendre notre vive préoccupation à ce sujet, et d'insister très énergiquement pour qu'elles prennent toutes les mesures voulues afin d'empêcher que ce problème ne s'aggrave.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE DE SIGNER EN PRIORITÉ LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, le gouvernement canadien négocie activement avec des douzaines de pays dans le monde entier en vue de conclure des traités fiscaux; pendant ce temps, les négociations préparatoi-

res à la conclusion d'ententes sur la sécurité sociale avec beaucoup de pays traînent lamentablement en longueur, faute d'un engagement ferme de la part du gouvernement. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Dauphin (M. Lewycky):

Que la Chambre prie instamment le gouvernement de conclure de toute urgence des ententes internationales en matière de sécurité sociale, étant donné qu'en l'absence de tels traités des citoyens canadiens et leurs parents n'ont pas la possibilité d'être réunis.

Mme le Président: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

LA NOMINATION D'UN ANCIEN LEADER DU NPD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HUSKY OIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Les encarts publicitaires des pages financières des grands journaux canadiens nous apprennent que l'ancien chef du parti néo-démocrate, M. Tommy Douglas, a été nommé membre du conseil d'administration de la société capitaliste Husky Oil. Étant donné qu'il devient ainsi selon l'expression consacrée, un «flibustier texan» et «un quêteux en cadillac», je propose avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Que l'on change les paroles du chant syndicaliste bien connu en:

«The working class can damn my brass

But I've got the job with Husky Gas.»

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES NATIONALES

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À LA VENTE DU CHARBON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU JAPON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Le sénateur Perrault a déclaré que le gouvernement du Canada avait l'intention de «participer massivement» au projet de vente de charbon du nord-est de la Colombie-Britannique à des intérêts japonais; étant donné que cette transaction constituerait l'une des pires trahisons de nos intérêts dans l'histoire de notre pays, puisque ce serait la première fois que les contribuables canadiens subventionneraient l'exportation de ressources énergétiques non renouvelables, je propose, avec l'appui du député de Prince-Albert (M. Hovdebo):